CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

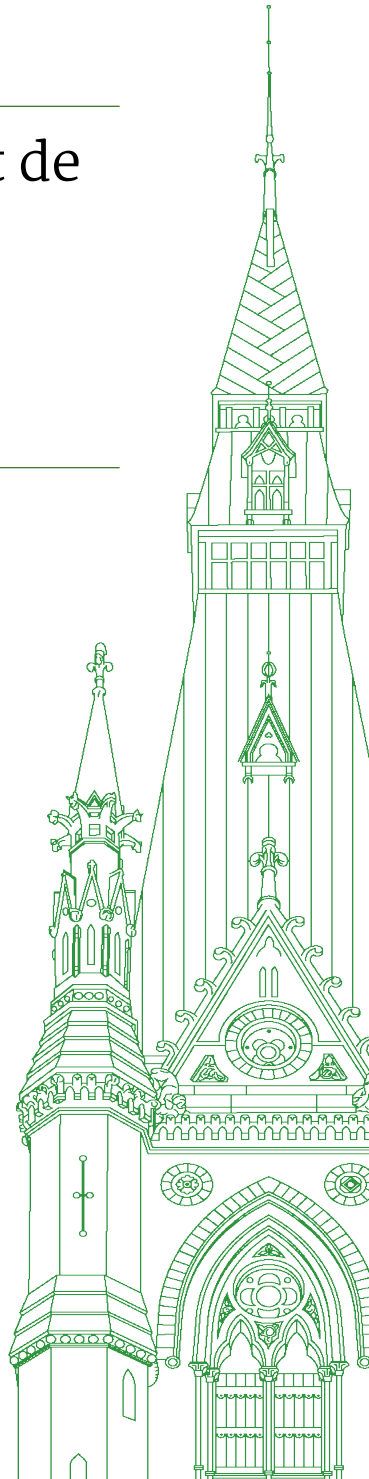
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 046

Le mardi 20 octobre 2026



Président : Michael Coteau

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mardi 20 octobre 2026

● (1540)

[*Traduction*]

Le président (Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.)): Mesdames et messieurs, je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 46e séance du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Conformément au Règlement, la réunion d'aujourd'hui se déroule en mode hybride, c'est-à-dire que les membres du Comité peuvent y participer en présentiel ou à distance sur Zoom.

Y a-t-il des gens, ou des membres du Comité, qui participent par Zoom aujourd'hui? Non. D'accord.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants en présentiel de consulter les consignes figurant sur les cartes posées sur la table. Ces consignes ont été mises en place afin de prévenir les problèmes de rétroaction acoustique et de préserver la santé et la sécurité de tous les participants, y compris nos interprètes. Vous remarquerez également qu'un code QR est affiché sur la carte. Il mène à une courte vidéo de sensibilisation.

Avant que nous commencions, je voudrais formuler quelques observations à l'intention de nos témoins et des membres du Comité.

Je vous prie d'attendre que je vous nomme ou qu'un député vous pose directement une question avant de prendre la parole. Les participants par vidéoconférence doivent cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer. Veuillez l'éteindre quand vous n'avez plus la parole.

Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un instant pour ajuster et préparer votre oreillette et choisir le canal approprié. Nous vous demandons de le faire maintenant afin que nous puissions profiter de tout le temps alloué pour la réunion.

Je vous rappelle que toutes les interventions doivent être adressées à la présidence.

Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer la liste des intervenants, et nous vous sommes reconnaissants de faire preuve de patience et de compréhension à cet égard.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 22 avril 2026, le Comité entreprend son étude du projet de loi C-226, Loi établissant un cadre national visant à accroître la transparence des prix des aliments.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à notre témoin, le député de Fleetwood—Port Kells.

Monsieur Saini, je vous remercie beaucoup de vous joindre à nous aujourd'hui.

Vous disposerez de cinq minutes pour faire un exposé, puis nous passerons à la première série de questions.

Je sais queM. Barlowest absent aujourd'hui, mais, avant de céder la parole, j'aimerais le remercier d'avoir présidé les deux dernières réunions en mon absence.

Merci, monsieur Barlow.

Allez-y, monsieur Saini. Vous avez cinq minutes.

Gurbux Saini (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-226, Loi établissant un cadre national visant à accroître la transparence des prix des aliments.

Pour un député, avoir la possibilité de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire est un immense privilège. Lorsque le moment est venu de présenter mon premier projet de loi d'initiative parlementaire, j'ai souhaité aborder une question d'importance pratique susceptible d'apporter un changement notable dans la vie quotidienne des Canadiens.

Au cours de mes échanges avec des électeurs, des organismes communautaires et des familles de ma circonscription, j'ai régulièrement entendu des préoccupations concernant la hausse du coût des aliments et la pression que cela exerce sur le budget des ménages. Bien que l'abordabilité des aliments soit une question complexe influencée par de nombreux facteurs, un thème récurrent est ressorti de ces discussions, à savoir la nécessité d'une plus grande transparence et d'informations plus claires sur les prix dans les épiceries.

Ces discussions m'ont incité à présenter le projet de loi C-226. Fondamentalement, le principe qui sous-tend cette mesure législative est simple. Les consommateurs ne peuvent pas prendre de décisions éclairées s'ils ne sont pas en mesure de comparer correctement les prix à l'épicerie. Par le biais de ce projet de loi, je propose une approche pratique et collaborative visant à accroître la transparence des prix des aliments partout au Canada.

En examinant cette question de plus près, un défi est rapidement apparu. Bien que l'affichage des prix à l'unité, tel que le coût au gramme, au kilogramme, au litre ou au millilitre, existe dans certaines provinces, son application varie considérablement à l'échelle du pays. Un affichage clair et cohérent des prix à l'unité aide les consommateurs à comprendre le coût réel des produits et à mieux en évaluer la valeur. Il peut également les aider à remarquer que la taille de l'emballage a changé, mais que le prix est resté inchangé, ce qui leur permet de prendre des décisions d'achat plus éclairées.

Pour les aînés, les étudiants, les nouveaux arrivants et les familles disposant d'un budget limité, même de légères différences de prix peuvent avoir un impact important sur les finances de leur ménage.

Ce projet de loi porte sur la transparence. Il ne vise pas à instaurer une réglementation encombrante ni à dicter aux provinces, aux territoires ou aux détaillants la manière dont ils devraient gérer leurs activités. Il propose un cadre national collaboratif qui favorise une plus grande cohérence, une plus grande transparence et une meilleure sensibilisation des consommateurs.

Il est important de souligner que cette mesure législative respecte les compétences provinciales et territoriales. Elle prend en compte le fait que sa mise en œuvre peut varier à l'échelle du pays et que chaque région est confrontée à des réalités qui lui sont propres. Plutôt que d'imposer une approche unique, le cadre vise à encourager la coopération et à promouvoir des principes communs, tout en reconnaissant que chaque région fait face à des réalités différentes.

Je suis convaincu que l'audition d'un large éventail de témoins permettra d'éclairer les travaux du Comité et contribuera à l'élaboration d'un cadre utile, efficace et adapté aux différentes réalités.

Monsieur le président et membres du Comité, les Canadiens s'attendent à ce que nous nous penchions sur des moyens concrets d'améliorer leur quotidien. Le projet de loi C-226 nous donne l'occasion de le faire. Ce projet de loi peut contribuer à rendre le marché de l'alimentation plus transparent et à fournir aux consommateurs les informations dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés.

Merci. Je serai ravi de répondre à vos questions.

● (1545)

Le président: Merci beaucoup, monsieur.

Nous allons commencer notre premier tour de six minutes. La parole est aux conservateurs.

Allez-y, monsieur Epp.

Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Saini, d'avoir présenté ce projet de loi.

Permettez-moi, monsieur, de vous poser la question suivante: quel problème tentez-vous de régler avec ce projet de loi?

Gurbux Saini: Il y a deux enjeux qui vont de pair, à savoir l'abordabilité et la transparence.

Notre gouvernement a pris de nombreuses mesures pour remédier au problème de l'abordabilité. En juillet, nous avons mis en place l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui permettra à une famille de quatre personnes de recevoir près de 1 900 $. Nous avons supprimé les taxes sur le diésel et l'essence, ce qui permet aux familles d'économiser environ 247 $...

Dave Epp: Pardonnez-moi de vous interrompre.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez évoqué la hausse du coût des aliments. Vous ne cherchez pas à vous attaquer à cette hausse. Vous parlez de redonner aux contribuables l'argent venant de ces contribuables afin de faire face à cette augmentation.

Gurbux Saini: Lorsqu'une personne est à l'épicerie, elle n'a aucune idée… Il peut y avoir trois articles sur la tablette. Leur prix et leur contenu varient.

Je vais vous donner un exemple précis. Lorsque mon projet de loi a été présenté, des journalistes du journal local se sont rendus dans trois épiceries différentes. Ils ont acheté un pot de miel. Une épicerie vendait ce pot de miel à 7 $, l'épicerie suivante le vendait à 8,20 $, et la dernière le vendait à 9,80 $, le prix le plus élevé. Le consommateur ne disposait d'aucune information sur le contenu du produit. Lequel offrait le meilleur rapport qualité-prix?

Si mon projet de loi est adopté, il imposera l'affichage des prix au gramme ou au kilo pour chaque produit, afin que les Canadiens puissent comparer les prix et faire leurs achats en fonction de ces informations.

Dave Epp: Je crois savoir que les grands détaillants font déjà cela de leur propre initiative, sans qu'il y ait de loi en la matière. Vous dites que les détaillants ne fournissent pas ces renseignements aux consommateurs.

Gurbux Saini: Parmi les trois magasins visités par le journal, un seul donnait ces prix. Les deux autres ne les donnaient pas, car aucune loi ne les oblige à le faire.

Dave Epp: Savez-vous si c'était de grands détaillants ou de petits magasins?

Gurbux Saini: Je suis très fier de dire que le Québec a adopté cette mesure législative. C'est la seule province au Canada où c'est obligatoire. Je voulais m'assurer que les Canadiens de partout au pays suivent le très bel exemple du Québec pour pouvoir prendre des décisions éclairées et basées sur des faits.

Dave Epp: Je vais y revenir dans un instant.

Pour revenir aux coûts imposés aux détaillants avec cette éventuelle mesure législative, de nombreux grands détaillants fournissent cette information. Dites-vous que ce devrait aussi être obligatoire pour les petits détaillants?

Gurbux Saini: Ce ne sont pas tous les grands détaillants qui la fournissent, car ce n'est pas obligatoire. Ils font ce qui leur convient.

Dave Epp: Vous êtes d'avis que ce devrait être obligatoire.

Gurbux Saini: Je veux que tous les détaillants affichent ces prix pour que ce soit plus simple. Je vais vous donner un exemple...

Dave Epp: C'est bon.

Je vais parler du processus. Si votre objectif est de rendre cela obligatoire... Vous proposez un cadre. Votre gouvernement est au pouvoir. Pourquoi ne pas déposer un projet de loi?

● (1550)

Gurbux Saini: C'est un projet de loi d'initiative parlementaire, pas un projet de loi du gouvernement.

Dave Epp: En effet.

Gurbux Saini: Quand je faisais du porte-à-porte pendant la campagne électorale, c'est une des principales choses que les Canadiennes et les Canadiens m'ont dites. C'est ce qu'ils regardent.

Il y a des renseignements. Les gens de Statistique Canada ont fait une partie du travail. Entre 2022 et 2024, ils ont vérifié pourquoi les coûts augmentaient, et 29,6 % de cette hausse était attribuable à la réduflation, car la taille de l'emballage diminuait et les prix étaient maintenus ou étaient plus...

C'est ce que nous essayons d'éviter, afin que les Canadiens puissent prendre une décision éclairée.

Dave Epp: Je conviens moi aussi que le prix du panier d'épicerie augmente, mais je ne suis pas d'accord pour dire que vous vous attaquez à la source de cette hausse des coûts. C'est ce qui m'intéresse.

Pourquoi ne pas s'attaquer à la taxe sur le carbone incorporée au prix? Pourquoi ne pas s'attaquer à toutes les règles concernant l'étiquetage sur le devant des emballages et à toutes les autres choses qui font grimper les coûts?

Vous voulez de la transparence, mais si je vous entends bien, vous essayez de rendre cela obligatoire — je suis certain que mes collègues vont également aborder la question — alors que c'est manifestement une compétence provinciale.

Votre projet de loi vise-t-il à rendre l'affichage du prix unitaire obligatoire?

Gurbux Saini: Ce projet de loi créera un cadre à partir duquel le gouvernement consultera les détaillants, les aînés, tous les secteurs de l'industrie ainsi que les provinces et les territoires. Ce n'est pas quelque chose qu'ils seront contraints de faire.

Dave Epp: Je vais poursuivre dans la même veine. Si une province ou un territoire n'est pas d'accord, quel est le plan? Laissez-vous entendre que les détaillants qui ont une empreinte partout au pays auront différents programmes dans les différentes provinces?

Si une province choisit de ne pas participer ou n'est pas d'accord — car vous avez convenu que c'est une compétence provinciale... En fait, des fonctionnaires ont dit explicitement au ministre de l'Agriculture que c'est une compétence provinciale, alors quel est le plan?

Gurbux Saini: Nous devons avoir la volonté de faire bouger les choses. Je vais vous donner un excellent exemple.

L'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne, qui regroupe 27 pays, ont suivi le même processus, car il y avait une approche collaborative dans la consultation. Ils se sont entendus pour le faire. Je suis certain que nos 10 provinces et 3 territoires seront d'accord s'il y a un processus de consultation.

Le président: Merci, monsieur.

Nous allons passer aux libéraux pour six minutes.

Allez-y, madame Dandurand.

[*Français*]

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup, monsieur Saini, pour ce projet de loi que vous avancez.

En tant que Québécoise, je n'arrive pas à dire depuis combien d'années on a les...

Y a-t-il un problème d'interprétation?

[*Traduction*]

Gurbux Saini: Monsieur le président, j'ai de la difficulté avec l'interprétation.

Le président: Mon volume était très bas également, même s'il est réglé au maximum.

Nous allons essayer une autre fois.

[*Français*]

Marianne Dandurand: D'accord. Alors, je vais parler en français à l'intention de l'interprétation.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Bravo!

Marianne Dandurand: Mon collègue du Bloc québécois est toujours heureux quand je parle en français.

[*Traduction*]

Le président: Bon. Nous pouvons poursuivre.

Je vais vous redonner le temps perdu. Allez-y.

[*Français*]

Marianne Dandurand: Merci, monsieur le président.

Merci aussi à mon collègue d'avoir présenté un projet de loi comme celui-là.

Ça fait plusieurs années que, en tant que Québécoise, je vois de telles étiquettes sur les tablettes dans les épiceries, et je dois dire franchement que ça aide à faire les bons choix. Ce n'est pas toujours évident de comparer les produits, parce que les formats diffèrent d'un produit à l'autre, ou même pour un même élément, parfois. Quand on compare le prix d'un paquet de 750 grammes à celui d'un paquet de 849 grammes, par exemple, avoir le prix unitaire aide vraiment à choisir le produit le moins cher. Je pense que c'est vraiment une initiative qui peut aider des familles à faire des choix plus judicieux.

Depuis combien d'années est-ce comme ça au Québec? Je n'en ai aucune idée, mais je me rappelle que les gens, à l'époque, exprimaient les mêmes inquiétudes et avançaient les mêmes arguments que mon collègue conservateur aujourd'hui. Or, je n'entends plus du tout ces inquiétudes. C'est devenu la façon de faire. C'est affiché et c'est très clair.

Donc, merci d'avancer ça. Je pense que ça pourrait être au bénéfice de tous les Canadiens.

Est-ce que votre projet de loi apporterait une quelconque obligation de participation pour les provinces?

● (1555)

[*Traduction*]

Gurbux Saini: Si mon projet de loi est adopté, la ministre de l'Industrie, en consultation avec les provinces et les territoires — pas en les forçant, mais en les consultant — devraient suivre le processus pour que nous puissions avoir une idée claire de ce qui est fait. Aucune province ne sera forcée... Le Québec a déjà une loi. L'intention n'est pas de s'ingérer dans ce processus.

Ce que vous avez dit est très important. Une concitoyenne m'a écrit une lettre, que je vais vous lire. Elle s'appelle Olga. Elle écrit: « En tant que mère de cinq enfants qui fait l'épicerie toutes les semaines, chaque dollar est compté lorsque j'achète des aliments et des articles ménagers essentiels en grandes quantités. J'ai une formation en mathématiques et en statistiques, mais je suis la première à ne pas vouloir calculer et convertir différentes unités dans un rayon d'épicerie pour déterminer quel produit offre le meilleur rapport qualité-prix. Le projet de loi C-226 rendrait les achats plus faciles et plus transparents pour les Canadiens en aidant les consommateurs à comparer rapidement les prix et à prendre des décisions éclairées. »

Ce sont des décisions qui appuient le budget d'une famille.

[*Français*]

Marianne Dandurand: Merci beaucoup.

J'ajouterais aussi que les grands groupes de distribution qui sont présents au Québec et qui y appliquent déjà cette mesure sont aussi présents ailleurs au Canada. Je ne sais pas si vous avez eu des discussions avec eux, mais j'imagine que ce serait relativement facile, pour ces grands groupes, d'appliquer ailleurs au Canada les normes d'étiquetage qui existent déjà au Québec. Ce sera peut-être une question dont vous pourrez discuter avec ces gens.

Je sais qu'il y a une grande dimension d'éducation dans votre projet de loi. Je pense qu'il est important de sensibiliser et d'éduquer les gens. En quoi est-ce important pour vous et comment cela se traduit-il dans votre projet de loi?

[*Traduction*]

Gurbux Saini: Dans le cadre du projet de loi, nous allons essayer de sensibiliser les Canadiens à la façon dont ces étiquettes doivent être lues et à ce qu'elles signifient. Nous avons des aînés et d'autres personnes qui pourraient avoir de la difficulté. La sensibilisation fait partie du processus de notre projet de loi. Il faut veiller à ce que les Canadiens comprennent comment lire ces étiquettes, ce qu'elles signifient et la façon de les interpréter. Cela fait partie du processus.

[*Français*]

Marianne Dandurand: Merci.

Est-ce que vous pensez que le projet de loi pourrait avoir un impact sur ce qu'on appelle la *shrinkflation*? Vous en avez fait mention dans vos remarques. Comment pensez-vous que ce genre d'initiative pourrait avoir un impact sur la *shrinkflation*?

[*Traduction*]

Gurbux Saini: Ce n'est pas une opinion; des données probantes montrent que la réduflation y est pour beaucoup. Comme je l'ai dit, Statistique Canada, qui examine ces hausses de prix, dit que 29,6 % — près de 30 % — des hausses de prix sont strictement attribuables à la réduflation. La taille de la bouteille a changé, ce qui induit en erreur.

Oui, cela joue un rôle important. C'est la raison pour laquelle nous devons nous assurer que les Canadiens payent un prix comparable et qu'ils prennent ces décisions en fonction de ce qu'ils voient, pas en fonction de ce que le détaillant essaie de leur vendre.

[*Français*]

Marianne Dandurand: Merci beaucoup.

Il me reste très peu de temps. Je vais dire que je suis très heureuse d'entendre que ça n'amènera pas d'obligations supplémentaires au Québec, où il y a déjà des dispositions semblables.

Je vais aussi dire que je me suis souvenue du mot français « réduflation » tout de suite après ma question. Donc, je le dis aux fins du compte rendu, le bon mot est « réduflation ».

[*Traduction*]

Le président: Nous allons passer au Bloc pour six minutes.

Allez-y, monsieur Lemire.

[*Français*]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Je tiens à rassurer ma collègue: nos interprètes ont fait un excellent travail d'interprétation, donc il était facile, pour ceux qui écoutent nos travaux en français, de savoir qu'elle parlait de réduflation.

Monsieur Saini, d'abord, merci d'être ici.

J'ai une question simple: à qui appartient la responsabilité de la protection du consommateur, au Canada?

● (1600)

[*Traduction*]

Gurbux Saini: J'ai de la difficulté... Pouvez-vous répéter?

[*Français*]

Sébastien Lemire: Avec grand plaisir.

À qui appartient la responsabilité de la protection du consommateur, au Canada?

[*Traduction*]

Gurbux Saini: Tous les ordres de gouvernement ont le devoir de protéger leurs citoyens. Les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral jouent un rôle très important à cet égard. C'est pour cette raison qu'il serait formidable d'avoir une loi qui protège les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Je veux féliciter le Québec d'avoir pris les devants. Nous avons beaucoup appris de ces choses. On a suivi le processus. Le processus du Québec sera à l'avant-plan pour prendre ces décisions, en consultant les autres provinces et territoires.

[*Français*]

Sébastien Lemire: Vous avez bien fait vos devoirs. Je vous en remercie. Vous m'en avez parlé, d'ailleurs, à quelques reprises.

Pourquoi avez-vous choisi de confier la responsabilité du cadre au ministère de l'Industrie? On sait qu'il gère également le Code d'épicerie du Canada, qui a été mis sur pied conjointement par deux ministères. Est-ce que ce ne serait pas plus nécessaire que ce soit le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire qui s'en occupe, étant donné qu'évidemment, ce code laisse beaucoup de gens sur leur appétit, si vous me permettez de faire un mauvais jeu de mots?

[*Traduction*]

Gurbux Saini: Quand j'ai rencontré les personnes qui ont rédigé la mesure législative, on m'a dit que le ministère de l'Industrie était l'organisme chargé de faire cette partie du travail. C'est la seule raison. Je ne suis pas en désaccord avec vous; il aurait peut-être été préférable que ce soit le ministère de l'Agriculture, mais les bureaucrates m'ont dit que c'était le ministère de l'Industrie. C'est pour cette raison que je l'ai chargé de faire le travail.

[*Français*]

Sébastien Lemire: Merci pour votre transparence. C'est d'ailleurs un des thèmes importants de ce que vous apportez dans le projet de loi.

D'ailleurs, on demande aux Québécois et aux Canadiens de privilégier l'achat local. De plus en plus, des campagnes à cet égard font surface. Le gouvernement lui-même en fait une priorité, en réponse aux droits de douane américains. On l'entend abondamment. Les gens y répondent bien, et il faut s'en féliciter. En effet, il faut prendre le temps, à l'épicerie, de chercher des produits qui affichent la fleur de lys ou la feuille d'érable et qui sont parfois un peu plus chers, mais qui nous permettent de soutenir directement nos producteurs.

Toutefois, pour moi, une question demeure: quand j'achète un produit étiqueté comme canadien ou québécois, est-ce que j'achète réellement un produit qui est fait chez nous et qui vient de chez nous?

Selon les règles actuelles de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'emballage d'un biscuit fait de farine, d'avoine, d'huile et de sucre importés peut porter la mention « Fabriqué au Canada » si ces produits ont été transformés ici. La seule nuance, c'est que la mention « à partir d'ingrédients importés » doit être ajoutée, en petit, sur l'emballage.

J'ai même vu une bouteille de Coke qui portait la mention « Aliments du Québec ». J'avoue que ça m'a désagréablement surpris.

Il y a un nom pour ça, semble-t-il, que je vais vous donner en anglais avant de vous le traduire: il s'agit de *maple washing*, ou canadoblanchiment, c'est-à-dire le fait de mettre un autocollant de feuille d'érable sur un produit qui n'est pas nécessairement canadien. Là-dessus, CBC a fait des trouvailles en épicerie. Par exemple, de l'huile présentait une feuille d'érable rouge et la mention « Fabriqué au Canada », mais, en petits caractères, on pouvait voir qu'elle avait été importée. L'Agence canadienne d'inspection des aliments a reçu une centaine de plaintes sur l'origine des aliments en moins d'un an.

On demande aux gens de fournir leur part d'efforts, mais on ne leur donne pas les outils pour le faire. Ce que nous voulons, c'est encourager nos producteurs et nos transformateurs locaux en achetant des produits qui sont véritablement d'ici. Sinon, nos agriculteurs perdent.

Donc, est-ce que votre projet de loi apporte des réponses à ce problème? Il parle de transparence. Est-ce que ça permet des pistes d'amélioration possibles à la transparence, pour que le consommateur puisse véritablement faire un choix éclairé sans avoir le sentiment de se faire avoir par les petits caractères?

[*Traduction*]

Gurbux Saini: Ce projet de loi ne porte pas sur l'achat de produits fabriqués au Canada, même si je crois sans l'ombre d'un doute, tout comme notre gouvernement, que c'est ce que nous devrions faire. La mesure législative que je propose, le projet de loi C-226, demande de la transparence au sujet des prix. Je peux partager le sentiment exprimé — c'est personnellement ce que je pense —, mais mon projet de loi porte strictement sur la transparence concernant le prix des aliments.

● (1605)

[*Français*]

Sébastien Lemire: C'est dommage.

Le fournisseur d'étiquettes électroniques de Loblaws affirme, sur son site Web, que sa technologie permet d'appliquer une tarification dynamique directement sur les tablettes. Donc, la chaîne Loblaws peut changer ses prix. Elle dit que ses pratiques en matière de prix n'ont pas changé. Cependant, un vendredi à 17 heures, quand les parents arrivent du travail, ils pourraient payer leur bœuf plus cher, et le prix pourrait être redescendu le samedi matin.

Est-ce qu'il y a des données à ce sujet? Comment est-ce qu'on peut s'assurer que ça ne se produit pas? Est-ce que votre projet de loi apporte des solutions à ça?

[*Traduction*]

Gurbux Saini: Pouvez-vous répéter la question plus lentement?

[*Français*]

Sébastien Lemire: Est-ce qu'une compagnie, comme Loblaws, qui affiche les prix de façon électronique pourrait appliquer une tarification dynamique, donc offrir des produits à des prix plus élevés lors des heures où il y a une plus forte demande et les vendre moins cher à d'autres moments?

[*Traduction*]

Le président: Je vais arrêter le chronomètre et donner 30 secondes supplémentaires, car nous avons perdu l'interprétation.

Gurbux Saini: Puis-je peut-être passer à un différent...?

Le président: Pourquoi ne pas faire une petite pause pour voir si nous pouvons régler le problème pour vous?

Monsieur Lemire, si vous voulez, je vais vous donner une minute pour clarifier la question, puis nous écouterons la réponse.

[*Français*]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

La question concerne la tarification dynamique. Une compagnie, comme Loblaws, qui peut changer les prix sur ses étiquettes électroniques en magasin pourrait les augmenter à des moments où les familles ont le temps de faire leur épicerie et les baisser à d'autres moments où il y a moins d'achalandage. Donc, ce serait une façon de contourner la capacité de payer des familles.

Est-ce que votre projet de loi apporte des éléments à ce sujet? Est-ce qu'il s'assure qu'on ne pourra pas faire de tarification dynamique en fonction des heures de consommation des gens et des familles?

[*Traduction*]

Gurbux Saini: Si vous pensez que c'est important, je suis ouvert à un amendement qui porte là-dessus. C'est une excellente suggestion, et cela ne me pose aucun problème.

[*Français*]

Sébastien Lemire: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Le président: Merci.

Nous allons commencer la prochaine série de questions par les conservateurs.

Monsieur Gourde, vous avez cinq minutes.

[*Français*]

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Saini, je vais vous parler de votre projet de loi. Il semble plus avoir un but éducatif qu'autre chose.

Je vais vous parler du comportement des consommateurs du Québec. Au Québec, ça existe déjà, ce que vous proposez de faire. Je vais vous donner l'exemple d'une boîte de gâteaux ou d'une boîte de biscuits. Il y a cinq, six ou sept ans, c'était une boîte de 500 grammes. Au lieu d'augmenter le prix de la boîte de gâteaux, puisque les consommateurs aiment acheter la boîte de gâteaux à 2,99 $, on a baissé le poids de la boîte à 480 grammes, puis à 460 grammes. Maintenant, la petite boîte de biscuits qu'on aime est rendue à 340 grammes. Les biscuits sont rendus plus petits, mais ils sont toujours au même prix. Il y a moins de grammes dans la boîte, mais les consommateurs achètent toujours la boîte.

Est-ce que votre projet de loi va permettre, par l'éducation, de faire baisser les prix des aliments, ou est-ce que ça va juste permettre aux consommateurs de choisir un aliment en pouvant mieux comparer les prix?

● (1610)

[*Traduction*]

Gurbux Saini: Ce que vous me dites, c'est exactement ce que ce projet de loi fera. On parle de réduflation lorsque les détaillants réduisent le contenu de leurs produits, mais ne changent pas le prix. Grâce à ce projet de loi, ils devront afficher sur l'étiquette les ingrédients et le prix par kilogramme, par millilitre ou par litre. C'est exactement ce que ce projet de loi fera pour prévenir la réduflation ou les prix trompeurs que les gens payent. C'est la raison d'être de ce projet de loi.

[*Français*]

Jacques Gourde: Un des plus grands problèmes en alimentation présentement, c'est le prix du diésel. Le prix du diésel a plus que doublé. Il a même triplé, si on le compare à ce qu'il était il y a quatre ou cinq ans.

Est-ce que, dans votre projet de loi, on pourrait inclure le prix du carbone pour que, en toute transparence, les consommateurs puissent choisir un aliment de proximité, produit plus près de chez eux, plutôt que de prendre un aliment qui a été produit à 2 000 kilomètres de chez eux?

[*Traduction*]

Gurbux Saini: On ne prétend pas que le projet de loi C-226 baissera les prix à l'épicerie ou qu'il réglera tous les problèmes d'abordabilité auxquels les Canadiens font face. L'abordabilité des aliments est un enjeu complexe dans lequel de nombreux facteurs interviennent, y compris les chaînes d'approvisionnement mondiales, l'inflation, le coût de la main-d'œuvre, le coût du transport et les conditions du marché. Pour s'attaquer à ces problèmes, il faut un vaste éventail de politiques et de mesures.

Notre gouvernement a pris de nombreuses mesures pour que la vie soit plus abordable pour les Canadiens, y compris, récemment, la diminution du coût pour changer le système de chauffage d'une maison. Ils peuvent obtenir jusqu'à 10 000 $ en passant à un système qui utilise une thermopompe, et ils épargneront ensuite environ 1 400 $ par année. Nous offrons aussi des services de garde à 10 $ par jour pour que ce soit moins coûteux pour les consommateurs.

Le projet de loi C-226 complète ces efforts en mettant l'accent sur un domaine concret dans lequel nous pouvons aider les consommateurs à avoir accès à de l'information. Au bout du compte, le projet de loi C-226 ne porte pas sur le contrôle des prix, et il ne vise pas plus à...

[*Français*]

Jacques Gourde: J'ai une autre petite question. Je comprends mal comment les thermopompes vont réduire le coût des aliments. Ça peut réduire le coût du chauffage; je suis bien d'accord là-dessus. Cependant, votre projet de loi vise à éduquer les gens pour qu'ils puissent acheter des aliments à moindre coût.

Donc, essayez de revenir sur l'essentiel: comment votre projet de loi peut-il aider les consommateurs à réduire le coût des aliments?

[*Traduction*]

Le président: Vous avez 20 secondes.

Gurbux Saini: Il donnera essentiellement aux gens la possibilité de comparer les prix. Le consommateur achètera les produits aux meilleurs prix qui contiennent la même chose. C'est de cette façon que cela aidera le consommateur.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passerons ensuite à M. Casey, du Parti libéral, pour cinq minutes.

Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Saini, tout d'abord, veuillez accepter mes félicitations pour vous être rendu à l'étape de la deuxième lecture et de l'étude à un comité avec votre projet de loi. Je suis ici depuis 15 ans, et je ne me suis jamais retrouvé dans la même position que vous, donc bravo.

Je veux commencer par mentionner que des administrations ailleurs dans le monde ont déjà adopté le prix unitaire, y compris l'Australie, l'Union européenne, neuf États américains et le District de Columbia. Ils ont des lois qui exigent que les détaillants affichent le prix unitaire.

Voici ma question pour vous, monsieur: quelle a été l'expérience de ces administrations, et que pouvons-nous apprendre d'elles?

● (1615)

Gurbux Saini: Prenons la réponse des Australiens et leurs statistiques. Ils pensent que cette mesure a contribué à rendre la vie plus abordable puisque les produits coûtent moins cher. Comme je l'ai dit, la réduflation est le plus important facteur à cet égard. La mesure a aidé à réduire ces coûts de près de 30 %, car c'est le coût de la réduflation. Cela s'est révélé être très efficace dans ces pays.

Je comprends que le Québec a aussi observé quelque chose de similaire. Cela aide énormément les consommateurs. C'est ce que nous essayons de faire, et c'est ce que mon projet de loi ferait pour aider les Canadiens ordinaires à traverser la période difficile que nous vivons.

Sean Casey: On a mentionné, et je m'attends à ce qu'on mentionne encore, que cette question relève exclusivement de la compétence des provinces. Le Québec possède sa propre loi pour régir la question.

Quelle a été la réaction, s'il y en a eu une, des provinces qui n'ont pas encore emboîté le pas au Québec?

Gurbux Saini: Avant de rédiger le projet de loi, nous avons organisé une réunion des parties intéressées, à laquelle nous avons invité plusieurs intervenants. Nous avons invité des représentants du secteur de l'alimentation au détail, des Canadiens ainsi que des représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique, où je vis.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas participé, mais la majorité des intervenants — des personnes, des banques alimentaires et d'autres — voulaient sans aucun doute que cette mesure législative soit présentée, car elle leur est utile. Même les banques alimentaires voient que les prix augmentent, car il arrive parfois que des gens leur donnent de l'argent pour qu'elles achètent ces produits. Cela aidera ces personnes.

La réponse a été très positive.

Sean Casey: Au-delà des provinces, je m'attends à ce que l'autre secteur qui risque probablement de résister soit celui des petits détaillants. Avez-vous entendu l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation? Qu'avez-vous fait pour nouer le dialogue avec les petits détaillants? Je m'attends à ce que ce soit une plus grande préoccupation pour eux dans le cadre de leurs activités que pour les grandes chaînes.

Gurbux Saini: Je n'ai rien entendu de leur part, mais ce que certains pays ont fait, notamment l'Australie, je crois, c'est exempter de l'application de la loi les petites épiceries de 2 000 pieds carrés qui se trouvent dans des collectivités très éloignées pour leur éviter d'être affectées par la situation sur le plan pratique, et je suis ouvert à cela. Je vais pouvoir examiner...

Sean Casey: Je pense qu'on a mentionné plus tôt, et on y fait allusion dans les notes, que selon un représentant de Sobeys, tous les grands détaillants le font déjà. Est-ce bien le cas selon vous? Dans l'affirmative, quelles conclusions tirez-vous?

Le président: Veuillez répondre très brièvement, monsieur, s'il vous plaît.

Gurbux Saini: Ce ne sont pas tous les détaillants qui le font, car, comme je l'ai dit — sans les nommer —, nous nous sommes rendus dans trois épiceries. Elles sont toutes présentes d'un bout à l'autre du pays. L'une d'elles avait ces étiquettes, mais pas les deux autres.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons ensuite au Bloc.

Monsieur Lemire, vous avez deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[*Français*]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

J'ai une petite anecdote. Au Moyen Âge, en Angleterre, on fixait dans la loi le poids du pain, notamment. Un boulanger qui vendait une miche trop légère était puni par son village. Donc, pour éviter les soupçons, il donnait une miche de plus. C'est de là que vient l'expression « treize à la douzaine », si on achète une douzaine de miches chez le boulanger.

Aujourd'hui, par contre, c'est un peu l'inverse. Ce qu'on voit, ce sont des sacs qui rapetissent, des recettes qui changent et des prix qui montent. Personne n'est véritablement au courant, d'où la pertinence de faire de l'éducation. Toutefois, le consommateur continue de payer sans savoir ce qu'il en est.

Au Québec, l'affichage en épicerie nous permet déjà, dépendamment des rabais, de voir le coût par millilitre ou par gramme, dépendamment de chaque produit.

Ce que j'aimerais savoir, c'est ce qu'Ottawa fait, dans ses propres champs de compétence, au sujet de l'emballage, de l'origine et des ingrédients des produits, pour que le consommateur cesse de se faire avoir. Il ne suffit pas d'écrire ces choses en petits caractères ou de trouver des façons de contourner le système. Comment peut-on avoir une véritable transparence et faire en sorte que des pratiques comme celles qu'on voit aujourd'hui ne soient plus employées par les producteurs et les transformateurs?

● (1620)

[*Traduction*]

Gurbux Saini: Pouvez-vous répéter lentement pour moi, s'il vous plaît?

[*Français*]

Sébastien Lemire: Oui.

Comment peut-on s'assurer qu'Ottawa peut agir sur la véritable quantité dans l'emballage, la véritable origine ou les véritables ingrédients utilisés, pour que les consommateurs cessent de se faire flouer par des options de marketing qui ne reflètent plus la réalité?

[*Traduction*]

Gurbux Saini: Je pense que ce que vous dites, c'est qu'il y a la réduflation et qu'il y a aussi la déqualification...

[*Français*]

Sébastien Lemire: Je parle notamment de ça.

[*Traduction*]

Gurbux Saini: ... lorsque les détaillants, disons, mettent une quantité moins importante d'un certain ingrédient, mais qu'ils vendent l'article plus cher. Cela se fait également sur le marché, mais mon projet de loi ne porte pas là-dessus. Il porte strictement sur la réduflation, l'établissement de prix exacts ainsi que sur une transparence ouverte et claire pour les consommateurs. Cela dit, c'est une pratique qui existe.

[*Français*]

Sébastien Lemire: C'est parfait.

Merci, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons ensuite à M. Bexte pour cinq minutes.

David Bexte (Bow River, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue au Comité, monsieur Saini. Je vous félicite d'être parvenu à cette étape avec votre projet de loi d'initiative parlementaire.

On semble toutefois un peu mettre la charrue avant les bœufs dans un autre vaste cadre sans vraiment tenir compte de l'éléphant dans la pièce, c'est-à-dire l'abordabilité des aliments. C'est dans le titre du projet de loi, et la part du lion, pour poursuivre avec les expressions animalières, ce sont les intrants, comme le diésel, et les coûts qui sont nécessaires pour permettre à l'industrie de livrer les aliments à l'épicerie puis les coûts que l'épicerie doit assumer pour fournir des aliments aux consommateurs.

Ne devrions-nous pas essayer de donner plus d'outils aux agriculteurs pour que l'abordabilité des aliments devienne une priorité en réduisant le coût de la production des aliments? Le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté, la Loi visant à faciliter la modernisation de la réglementation en matière d'agriculture, réduirait la paperasse nécessaire pour avoir de nouveaux produits sur le marché, par exemple de l'engrais, des semences et des produits antiparasitaires. Ne faudrait-il pas revoir nos priorités?

Gurbux Saini: L'abordabilité et la transparence vont main dans la main. Nous devons faire les deux. Comme je l'ai dit, notre gouvernement a pris de nombreuses mesures pour favoriser l'abordabilité...

David Bexte: Merci. Mon temps est limité, et je vais donc essayer de l'optimiser.

Si le gouvernement s'en préoccupe à ce point-là, pourquoi n'en a-t-il pas été question dans des projets de loi d'initiative ministérielle qui ont déjà été déposés?

Gurbux Saini: Je peux vous dire que lorsque je marchais dans la rue à Surrey, en faisant du porte-à-porte pour devenir député, c'était une des principales préoccupations soulevées par les gens. Je suis député, et c'est la raison pour laquelle c'est un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par un député. C'est une préoccupation dont on m'a parlé.

David Bexte: Je comprends tout à fait. Merci beaucoup.

Vous avez évoqué la situation à Surrey, et vous avez déclaré tout à l'heure que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne vous avait pas contacté. Il s'agit là clairement et sans aucun doute d'une compétence provinciale; on peut donc se demander s'il n'y a pas là un dépassement de l'objectif législatif.

Avec quels autres gouvernements provinciaux avez-vous échangé? Savez-vous si d'autres provinces se conforment ou non à ce principe?

En Alberta, d'après mon expérience, cette pratique est en vigueur depuis très longtemps dans les petits et grands supermarchés de toute la province. Je n'ai évidemment pas visité tous les supermarchés de la province, mais il existe une nécessité commerciale qui pousse les détaillants eux-mêmes à agir ainsi. Selon vous, pourquoi le gouvernement fédéral doit-il légiférer dans ce domaine?

Gurbux Saini: Le gouvernement doit légiférer à ce sujet, car cela ne se produit pas avec tous les détaillants.

David Bexte: Dans quelles provinces cela se produit-il?

Gurbux Saini: Je parle de la Colombie-Britannique parce que c'est là que je vis.

David Bexte: Et s'agit-il exclusivement...

Gurbux Saini: La même situation se produit au Québec. C'est ce que prévoit la loi.

Je voulais m'assurer que les mesures qui aident les Canadiens au Québec et au Royaume-Uni aideraient également mes concitoyens partout au pays. Ce projet de loi est important...

● (1625)

David Bexte: Je vais vous interrompre encore une fois et passer à un autre sujet.

Vous avez parlé du phénomène de la réduflation tout à l'heure, et vous avez dit qu'il pourrait contribuer à 30 % du coût supplémentaire d'un produit.

Gurbux Saini: À l'heure actuelle, on parle effectivement de 30 % du coût.

David Bexte: Le mécanisme de réduflation, lorsque cela se produit dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, se trouve-t-il chez le détaillant?

Gurbux Saini: C'est là que nous l'avons vu, chez le détaillant...

David Bexte: Êtes-vous en train de dire...

Gurbux Saini: Je vais vous fournir un autre exemple.

Il y a environ trois ou quatre semaines, j'étais à nouveau dans un supermarché, et nous avons encore trouvé un pot de miel...

David Bexte: D'accord. Nous avons déjà abordé la question du miel.

Est-ce que vous imputez la responsabilité de la réduflation aux détaillants?

Gurbux Saini: Pourriez-vous me donner l'occasion de répondre à votre question, s'il vous plaît?

David Bexte: Vous avez déjà évoqué la situation du miel. Je comprends le mécanisme dont vous parlez. J'essaie de passer à un autre niveau de la discussion dans lequel nous attribuons la responsabilité de cette situation.

Est-ce que le phénomène de réduflation que nous observons est la faute des fabricants de produits alimentaires, ou bien des détaillants? Un projet de loi vise normalement à obliger quelqu'un à poser tel ou tel geste. Avez-vous l'intention de contraindre les détaillants en alimentation?

Gurbux Saini: Eh bien, le projet de loi concerne à la fois les détaillants et les fabricants.

Pour vous donner un exemple concret, revenons aux pots de miel. Dans un supermarché ordinaire, un pot de miel de 375 grammes affiche un prix de 9 $. Pourtant, dans le même supermarché, un pot de miel de 500 grammes fabriqué ailleurs affiche un prix de 8,23 $. La différence est énorme...

David Bexte: Oui, je comprends l'enjeu de la transparence par rapport à la provenance des produits alimentaires.

Gurbux Saini: Il s'agit de prix trompeurs, et nous souhaitons donc légiférer afin que la population canadienne...

David Bexte: La boîte ultra grande de flocons de maïs existe depuis longtemps. Avez-vous l'intention que ces prix soient indiqués sur le contenant lui-même, c'est-à-dire l'emballage, ou sur l'étiquette sur les tablettes?

Le président: Monsieur Saini, veuillez répondre très brièvement.

Gurbux Saini: Sur l'étiquette du produit que le consommateur verra...

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer maintenant aux députés libéraux. Monsieur Connors, à vous la parole pour un maximum de cinq minutes, je vous prie.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Monsieur Saini, je tiens tout d'abord à vous féliciter d'avoir mené votre projet de loi d'initiative parlementaire à cette étape du processus législatif.

Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire que vous avez décidé de présenter à la suite de ce que vous avez entendu lorsque vous avez fait du porte-à-porte lors de la dernière campagne électorale.

Gurbux Saini: Oui, tout à fait.

Paul Connors: Vous avez mentionné un cadre législatif que vous aimeriez voir mis en place, car d'après ce que nous entendons, certaines provinces — le Québec et, apparemment, l'Alberta — ont déjà leur propre cadre en place.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur le cadre idéal devant être mis en place pour aider les consommateurs des autres provinces?

Gurbux Saini: L'objectif du gouvernement fédéral est de dialoguer avec tous les gouvernements des provinces et des territoires, ainsi qu'avec tous les détaillants, petits et grands, afin d'écouter leurs préoccupations, et celles des experts de l'Union européenne. En effet, les 27 États membres de l'UE ont réussi à s'accorder sur le fait qu'il s'agit là de la meilleure mesure qu'ils puissent prendre pour défendre les intérêts du consommateur.

Si une province n'est pas à l'aise avec cette proposition, nous risquons de ne pas parvenir à un consensus. On ne va pas leur imposer quoi que ce soit, mais l'objectif, grâce à ce cadre, est de parvenir à un accord. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont là pour servir leurs citoyens. S'ils constatent qu'un projet de loi est efficace, qu'il porte ses fruits en Nouvelle-Zélande, en Australie, dans l'Union européenne, et au Québec, pourquoi leurs citoyens ne bénéficieraient-ils pas eux aussi d'une législation de ce type? C'est une approche collaborative qui va se mettre en place.

Paul Connors: Nous avons abordé le phénomène de la réduflation. J'imagine que ce projet de loi n'a pas été présenté dans le but de résoudre le problème de l'accessibilité financière des denrées alimentaires. Souhaitez-vous faire un commentaire à ce sujet? Je crois comprendre que vous dites que cela fait partie d'une solution.

Gurbux Saini: C'est exact. En ce qui concerne la réduflation, en gros, s'ils réduisent la taille de l'emballage, ils devront préciser clairement qu'il contient trois kilos. Si l'autre en contient deux, ils devront indiquer qu'il s'agit de deux kilos. Ils devront également indiquer le prix au kilo. Le consommateur pourra alors vérifier quel produit propose le prix au kilo le plus bas.

Peu importe qu'il s'agisse de trois kilos, quatre kilos ou cinq kilos, l'objectif est de comparer le prix unitaire de base pour savoir lequel est le moins cher, ce qui aide le consommateur à faire son choix.

● (1630)

Paul Connors: En quoi l'implantation d'une tarification à l'unité plus cohérente pourrait-elle améliorer l'expérience d'achat des consommateurs canadiens?

Gurbux Saini: Tout d'abord, les Canadiens — dont certains sont des personnes âgées et d'autres sont confrontés à des barrières linguistiques —, n'ont pas le temps de se rendre à l'épicerie et d'utiliser un ordinateur pour comparer les prix. Lorsque ces informations sont affichées juste à côté des prix, cela rend l'expérience d'achat beaucoup plus agréable et plus facile pour tout le monde. Bref, pas besoin d'être un mathématicien pour tout calculer.

Paul Connors: Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste une minute, monsieur Connors.

Paul Connors: Revenons au volet de la sensibilisation, lequel occupera une place importante dans ce projet de loi. Pourriez-vous m'en dire un peu plus sur le volet pédagogique à l'intention du consommateur?

Gurbux Saini: Dans le cadre de ce projet de loi, le gouvernement s'efforcera de sensibiliser les Canadiens à la manière d'interpréter correctement ces étiquettes et de les lire, afin qu'ils puissent comparer les prix, qu'ils soient bien informés et qu'ils disposent des connaissances nécessaires pour interpréter les étiquettes et prendre des décisions éclairées.

Paul Connors: Très bien.

Le président: Merci beaucoup.

Je pense que nous allons nous arrêter ici. Nous devons faire une pause pendant que nous passons à la prochaine série de questions.

Je tiens à vous remercier, monsieur Saini, de vous être joint à nous aujourd'hui, et de nous avoir fait part de votre projet de loi d'initiative parlementaire très intéressant. Au nom du Comité, merci beaucoup.

Nous allons à présent suspendre la séance pendant quelques minutes.

● (1630)

(Pause)

● (1640)

Le président: D'accord, mesdames et messieurs, nous allons reprendre nos travaux.

J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux invités qui se joignent à nous aujourd'hui. Du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Sophie Beecher; du ministère de l'Industrie, nous accueillons M. Étienne-René Massie.

Monsieur Massie, je crois que c'est vous qui allez faire une déclaration préliminaire de cinq minutes. Je vous cède donc la parole. Bienvenue.

[*Français*]

Étienne-René Massie (sous-ministre adjoint, Services axés sur le marché, le tourisme et la petite entreprise, ministère de l'Industrie): Monsieur le président, je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant le Comité pour discuter du projet de loi C-226, Loi établissant un cadre national visant à accroître la transparence des prix des aliments.

L'abordabilité des aliments demeure une préoccupation importante pour les Canadiens. Bien que l'inflation à l'épicerie ait culminé en 2022, l'inflation alimentaire continue et l'augmentation cumulative des prix continuent d'exercer une pression sur les budgets des familles. Innovation, Sciences et Développement économique Canada reconnaît ces défis constants et l'importance de veiller à ce que les consommateurs soient informés et responsabilisés sur le marché.

[*Traduction*]

Le gouvernement poursuit ses efforts pour soutenir les consommateurs et rendre les produits de première nécessité plus abordables. Dans le budget de 2025, le gouvernement a mis en place la nouvelle Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, anciennement appelée le Crédit pour taxe sur les produits et services.

À compter de juillet 2026, cette prestation a augmenté de 25 % pendant cinq ans. Le gouvernement verse également cette année une aide ponctuelle équivalente à une augmentation de 50 %. Au total, plus de 12 millions de Canadiens bénéficieront de cette mesure de soutien.

Le gouvernement s'attaque également aux facteurs plus généraux qui influent sur l'accessibilité financière des denrées alimentaires. La Stratégie nationale de sécurité alimentaire vise à renforcer la production alimentaire nationale, et à améliorer l'accès à une alimentation abordable et nutritive. Elle invite également les provinces et les territoires à mettre en place l'affichage des prix unitaires et soutient le travail du Bureau de la concurrence visant à surveiller et à faire respecter la concurrence sur l'ensemble du marché, y compris au sein des chaînes d'approvisionnement alimentaires.

[*Français*]

Parallèlement à ces mesures liées à l'abordabilité et à la concurrence, les Canadiens ont besoin de renseignements clairs pour faire les meilleurs choix pour leur famille. C'est pourquoi le gouvernement a lancé le Carrefour de données sur les prix des aliments afin d'améliorer l'accès à l'information et de renforcer la transparence concernant les prix des aliments au Canada. Grâce au Carrefour de données sur les prix des aliments de Statistique Canada, les Canadiens peuvent consulter les tendances nationales et locales des prix des aliments, qui sont régulièrement mises à jour.

Le ministère continue aussi de promouvoir les intérêts et la protection des consommateurs grâce à ses responsabilités à l'égard des principaux cadres du marché et de ses responsabilités réglementaires. Il sensibilise également la population aux questions clés, y compris l'abordabilité de l'épicerie, en fournissant des informations accessibles sur des questions telles que la réduflation et la déqualiflation, les prix unitaires et les étiquettes des aliments.

[*Traduction*]

Cela m'amène à la question dont le Comité est saisi aujourd'hui: l'affichage du prix unitaire. En indiquant le prix d'un produit par unité de mesure standard, l'affichage du prix unitaire permet aux consommateurs de comparer les produits entre différentes marques et différents formats d'emballage, et de faire des choix d'achat plus éclairés au supermarché.

Dans son étude de marché de 2023 intitulée « Le Canada a besoin de plus de concurrence dans le secteur de l'épicerie », le Bureau de la concurrence a recommandé la mise en place d'un système de prix unitaires accessible et harmonisé. De même, l'Organisation internationale de normalisation, l'ISO, a élaboré des lignes directrices concernant les unités de mesure, l'affichage des prix et la sensibilisation du consommateur à l'intention des autorités publiques et des détaillants qui mettent en œuvre des systèmes normalisés de prix unitaires.

De nombreux commerçants affichent déjà volontairement les prix unitaires. Toutefois, cette pratique n'est ni uniforme ni normalisée d'un supermarché à l'autre ni d'une province ou d'un territoire à l'autre.

La réglementation des prix relève déjà de la compétence des provinces et des territoires. Parallèlement, le gouvernement fédéral souhaite encourager les initiatives qui permettent aux familles de vivre à moindre coût et qui garantissent une plus grande transparence pour le consommateur.

Dans cette optique, la ministre de l'Industrie a écrit en septembre dernier à ses homologues provinciaux et territoriaux afin de les encourager à adopter un système de prix unitaires normalisés, en s'inspirant des approches déjà en place au Québec et de la proposition avancée au Manitoba.

● (1645)

[*Français*]

Cette réalité liée aux champs de compétence est au cœur de l'examen du projet de loi C-226. Bien que le gouvernement fédéral puisse aider à faire avancer un cadre national, toute modification législative régissant l'établissement de prix unitaires devrait être apportée par les assemblées législatives provinciales et territoriales respectives. Les progrès dépendront donc d'une collaboration et d'une consultation étroites avec les provinces et les territoires.

La mise en œuvre du projet de loi doit également refléter les réalités pratiques du secteur de l'épicerie. Les prix des produits d'épicerie sont très dynamiques et sont façonnés par les coûts des producteurs et des grossistes, les promotions, les conditions dans la chaîne d'approvisionnement et les facteurs régionaux, pour ne nommer que quelques éléments.

Le ministère est conscient que les changements de prix fréquents pourraient rendre l'administration de l'établissement de prix unitaires normalisés plus complexe, en particulier pour les petits détaillants indépendants.

[*Traduction*]

Voilà pourquoi nous estimons qu'il est utile de s'appuyer sur les normes internationales existantes et de mener des consultations. L'objectif devrait être d'assurer une transparence réelle pour le consommateur tout en limitant les coûts administratifs qui pourraient, en fin de compte, leur être répercutés.

En conclusion, l'ISDE reste déterminé à protéger les consommateurs, à examiner les pratiques commerciales préjudiciables et à collaborer avec ses partenaires provinciaux et territoriaux lorsque cela relève d'un intérêt commun.

Le projet de loi C-226 offre l'occasion de poursuivre ce dialogue, et d'examiner comment améliorer la transparence par rapport aux prix des produits alimentaires de manière concrète et coordonnée.

[*Français*]

Je reste à votre disposition, tout comme ma collègue, pour répondre à toutes vos questions.

[*Traduction*]

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer aux conservateurs pour six minutes, en commençant par M. Epp.

Dave Epp: Merci, monsieur le président.

Je remercie tous nos invités d'être parmi nous aujourd'hui.

Je crois que vous en avez parlé dans votre témoignage, mais pour être tout à fait clair, dans les notes d'information d'AAC pour la période des questions — à tout le moins à l'intention du ministre de l'Agriculture —, on indiquait que le prix unitaire relève clairement de la compétence provinciale. Je suppose donc que vos conseils au ministre n'ont pas changé.

Étienne-René Massie: Je travaille pour la ministre de l'Industrie, mais je peux confirmer que le prix unitaire standard relève effectivement de la compétence des provinces et des territoires.

Dave Epp: Merci.

Les témoignages de la première heure n'ont pas permis de cerner clairement la cible de ce projet de loi. Si ce projet de loi devait être mis en œuvre à l'échelle provinciale, même s'il fait l'objet d'une coordination à l'échelle nationale, vise-t-il les détaillants en ce qui concerne l'affichage des prix, ou bien les fabricants? Car ce sont les fabricants qui déterminent la taille des emballages. À qui ce projet de loi s'adresse-t-il potentiellement, compte tenu de la question des champs de compétence à laquelle nous venons de répondre?

Étienne-René Massie: Merci pour votre question.

Ce projet de loi vise à mettre en place un prix unitaire standardisé dans les rayons des supermarchés. Vous avez raison de dire que les producteurs ont une influence sur les prix. Ce sont eux qui déterminent les formats, mais le raisonnement et la logique qui sous-tend l'affichage standard des prix unitaires consistent à ramener la valeur du produit à un prix par 100 millilitres s'il s'agit d'un produit vendu au volume, ou par 100 grammes s'il s'agit d'un produit vendu au poids, afin de permettre aux consommateurs de comparer les formats d'emballage, les produits et même les supermarchés, et ainsi de faire un choix d'achat éclairé.

Dave Epp: Oui, et pour être tout à fait franc, je suis plutôt content de l'entendre, et voici pourquoi. On estimait que l'étiquetage sur le devant des emballages, à lui seul, coûterait 8 milliards de dollars, compte tenu des implications de ce projet de loi, et ce sont les consommateurs qui finiraient par en faire les frais.

Cela dit, ce projet de loi aura tout de même un coût, et l'on peut donc s'attendre à ce que ce coût soit répercuté sur les détaillants, puis sur les consommateurs. Est-ce une hypothèse plausible?

Étienne-René Massie: En réalité, c'est au détaillant qu'il reviendrait de mettre en place l'affichage standard des prix à l'unité. Comme je l'ai souligné, et comme l'a mentionné le député à l'origine du projet de loi, de nombreux supermarchés pratiquent déjà, d'une manière ou d'une autre, l'affichage standard des prix à l'unité. Celui-ci varie parfois d'un supermarché à l'autre, voire au sein d'un même commerce. Certains supermarchés affichent les prix par 100 milligrammes et juste à côté, par kilogrammes.

Je reconnais qu'on peut faire le calcul très rapidement de tête, mais pour le consommateur averti qui fait ses courses à un rythme soutenu, le fait d'avoir une unité de mesure uniforme pour tous les articles faciliterait ses choix d'achat.

Dave Epp: Oui, mais le fait d'imposer ce changement au secteur de la vente au détail entraînera des coûts pour ce dernier. Est-ce une hypothèse plausible?

Étienne-René Massie: Lors de nos consultations et de nos échanges avec les commerçants, ceux-ci ont indiqué que l'adoption de ce projet de loi risque d'entraîner certains coûts, et ce sont les commerçants indépendants qui ont exprimé le plus d'inquiétudes à ce sujet. Par contre, les cinq plus grands distributeurs alimentaires au pays le font déjà pratiquement tous sur le marché.

● (1650)

Dave Epp: En ce qui concerne les épiciers indépendants, avez-vous discuté d'un seuil d'exemption, d'un montant d'exemption… par exemple en dollars par supermarché? Le fait de commencer à accorder des exemptions ne va-t-il pas, d'une certaine manière, à l'encontre de l'objectif même de ce projet de loi?

Étienne-René Massie: La Fédération canadienne des épiciers indépendants a évoqué la possibilité d'une dérogation pour les petits épiciers indépendants. À ce stade, le texte de loi tel qu'il est actuellement rédigé ne prévoit pas cette dérogation. S'il s'agissait d'un amendement, celui-ci pourrait être examiné.

Dave Epp: Et quel serait votre conseil pour le ministre?

Étienne-René Massie: Je dirais qu'il existe certains petits commerçants qui exercent leur activité et qui pourraient avoir besoin d'une dérogation. Oui, pour les épiceries de quartier ou les petits commerces d'alimentation qui ne disposent pas de… D'après ce que nous a indiqué la Fédération canadienne des épiciers indépendants, et d'après ce que j'ai pu constater lors de mes échanges avec les épiciers, les grandes chaînes d'épiceries peuvent modifier leurs prix assez rapidement grâce à leur système d'information. Certains épiciers disposent d'écrans numériques sur les rayons.

Quant aux épiciers indépendants, ils procèdent souvent à des modifications manuelles des prix le jour même où ils changent leurs articles en promotion, ce qui peut impliquer davantage de travail, notamment physique, pour modifier les prix et les présentoirs, puis saisir ces modifications dans leurs systèmes informatiques. Ils ont fait part de certaines préoccupations concernant ces coûts administratifs.

Dave Epp: Vous avez fait référence au rapport de 2023 publié par le Comité des mesures en matière de consommation. Quelles ont été vos interactions avec les provinces? Quels ont été les retours des provinces concernant le processus de normalisation, qui, si je ne m'abuse, est l'objectif principal de ce projet de loi?

Le président: Monsieur René Massie, je vous demanderais une réponse brève.

Étienne-René Massie: Bien entendu.

Nous avons eu plusieurs échanges avec les provinces et les territoires, tant au niveau des sous-ministres adjoints qu'au niveau ministériel. Les provinces nous ont écoutés, mais ne se sont pas précipitées pour se pencher sur cette question.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Louis, à vous la parole pour un maximum de six minutes, je vous prie.

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Je tiens à féliciter le député Saini d'avoir soulevé cette question. Il a toute ma gratitude. Cette proposition aborde à la fois les questions d'abordabilité et de transparence. En tant que membre de longue date du Comité de l'agriculture, j'ai eu l'occasion, entre autres, d'étudier les prix des produits alimentaires, de la ferme à l'assiette. Notre comité a entendu des agriculteurs, des transformateurs, des détaillants et des consommateurs. Nous avons même contraint les hauts dirigeants des principales chaînes d'épicerie canadiennes à comparaître devant nous pour répondre à des questions sur la hausse du prix des aliments. Les Canadiens continuent malgré cela à se sentir pressurisés lorsque vient le temps de payer leur épicerie. Bien qu'il n'y ait pas de solution unique au problème de l'abordabilité, les consommateurs méritent de disposer de renseignements clairs pour les aider à prendre des décisions d'achat éclairées.

Le projet de loi C-226 exigerait la création d'un cadre national sur la tarification des produits alimentaires et les pratiques d'affichage des prix unitaires, dont des mesures visant à améliorer la précision, l'accessibilité et la cohérence de l'affichage des prix unitaires, à accroître la transparence des pratiques d'établissement des prix et à sensibiliser les consommateurs au fonctionnement de l'établissement des prix proprement dit. Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures en plus de celles-là pour améliorer l'abordabilité, notamment en renforçant les pouvoirs du Bureau de la concurrence, en mettant en œuvre le code de conduite pour les épiceries, en instaurant l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels et en faisant la promotion d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire axée sur le renforcement de la production nationale et l'amélioration de l'accès à une alimentation abordable. Je reconnais que la mise en œuvre du projet de loi, s'il est adopté, doit être pragmatique et respecter les compétences provinciales et territoriales, mais j'attends avec intérêt la discussion sur la manière dont nous pouvons améliorer l'abordabilité et la transparence.

À l'intention des responsables du ministère: ce projet de loi exigerait que la ministre, en consultation avec les provinces et les territoires, élabore ce cadre et présente un rapport dans un délai de 18 mois, je crois, à compter de l'entrée en vigueur du projet de loi. Étant donné que les prix unitaires relèvent en grande partie de la compétence des provinces et des territoires, que pensez-vous de ce délai de 18 mois à compter de l'entrée en vigueur du projet de loi? Cela laisse-t-il suffisamment de temps pour mener à bien ces consultations constructives, parvenir à un consensus et élaborer un cadre viable?

Étienne-René Massie: Le délai de 18 mois est un bon point de départ. Je pense que nous pouvons dialoguer avec les provinces. La ministre a déjà entamé cette discussion par le truchement de sa correspondance avec ses homologues provinciaux. Il s'agira de dialoguer avec les provinces et de jauger leur volonté d'aller de l'avant.

Je ne pense pas nécessairement qu'une province contestera les avantages d'un prix à l'unité. La seule chose, c'est que chaque assemblée législative et chaque gouvernement a ses propres priorités en ce qui concerne les lois sur la consommation. Ils devront décider de la façon et du moment qui leur conviendront pour intégrer de tels changements à leur cadre législatif ou réglementaire.

En ce qui concerne les 18 mois, nous avons déjà entamé le dialogue. Nous savons à qui nous devons nous adresser dans les provinces. Nous sommes ravis de le faire. Il existe déjà des normes internationales qui faciliteront ce dialogue. Comme je l'ai dit, d'un point de vue politique, je pense que l'on comprend bien de quoi il s'agit: il faudra écouter tout le monde et voir où nous pouvons aboutir. Les 18 mois sont un bon point de départ.

● (1655)

Tim Louis: Vous avez mentionné que la ministre avait pris contact avec les provinces. Pouvez-vous nous faire part de certaines des réponses que vous avez reçues jusqu'ici?

Étienne-René Massie: La ministre a envoyé ses lettres le mois dernier, en septembre. Je présume que toutes les provinces les ont reçues, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse officielle de leur part. Ce n'est pas inhabituel. Avec cette façon de faire, il faut parfois compter un mois ou deux avant de recevoir une réponse. Étant donné nos échanges antérieurs, tous nos collègues provinciaux savent qui nous sommes. Ils peuvent également contacter notre équipe s'ils en ont besoin entretemps.

Tim Louis: Merci de cette réponse.

Vous avez évoqué les petits commerçants indépendants. La dernière chose que nous souhaitons, c'est de leur compliquer la vie. Si elle était adoptée, cette loi ne les obligerait pas à se conformer à ces dispositions. Ce n'est qu'un premier pas. Il s'agirait toujours d'un cadre national dont la mise en œuvre reviendrait aux provinces. Est-ce exact?

Étienne-René Massie: Oui, c'est exact. Le projet de loi vise à établir une norme commune à l'échelle du pays — en s'inspirant de la province de Québec et du projet du Manitoba actuellement à l'étude — puis à mettre en place un cadre que le secteur de la distribution pourrait adopter sur une base volontaire ou que les provinces pourraient, si elles le souhaitent, transposer en loi par l'entremise de leurs assemblées législatives.

Tim Louis: Il ne me reste plus qu'une minute.

Mon collègue a mentionné que, pour les épiciers indépendants, un seuil pourrait être envisagé. Cela ne ferait très probablement pas partie de la loi. La province de Québec ou peut-être le projet pilote au Manitoba testent-ils quelque chose de ce genre dont nous pourrions tirer des enseignements?

Étienne-René Massie: Pour les petits détaillants, nous travaillerions avec nos collègues provinciaux et territoriaux afin d'établir les modalités d'application de ce seuil. Je ne me souviens pas si le gouvernement du Québec ou le projet actuellement à l'étude au Manitoba prévoit un seuil pour les petits détaillants.

Tim Louis: Si vous trouvez cette information, pouvez-vous la communiquer au Comité?

Étienne-René Massie: Oui.

Tim Louis: Merci, monsieur Massie.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant au Bloc québécois.

Monsieur Lemire, vous avez six minutes.

[*Français*]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

J'ai une question pour vous deux: auquel de vos deux ministères la responsabilité de surveiller l'étiquetage et la transparence des prix devrait-elle revenir?

Étienne-René Massie: Merci pour la question.

Sébastien Lemire: C'est une question ouverte.

Étienne-René Massie: C'est une compétence partagée, dans un certain sens.

Le ministère de l'Industrie et la ministre de l'Industrie ont, dans la loi habilitante du ministère, des responsabilités à propos de la consommation. Le ministère a également des fonctions réglementaires, comme le Bureau de la concurrence, qui est associé au ministère et qui est responsable d'assurer la bonne gouvernance dans le marché canadien.

Ensuite, peut-être que Mme Beecher peut vous parler de l'étiquetage des aliments.

Sophie Beecher (directrice générale, Direction de l'élaboration et de l'analyse des politiques, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Nos responsabilités sont moins axées sur l'étiquetage. Je dirais que notre loi habilitante est très large. Ça concerne tout ce qui touche à l'agroalimentaire, comme vous le savez.

Sébastien Lemire: Le Québec a une des réglementations les plus avant-gardistes en Amérique du Nord pour protéger les consommateurs. La loi 72, qui a été adoptée dernièrement pour améliorer la transparence des prix à l'épicerie, est entrée en vigueur.

Qu'est-ce que vous constatez depuis l'adoption de cette loi au Québec?

Étienne-René Massie: Merci pour la question.

Le Québec a été la première province à imposer l'affichage du prix unitaire, et il a mis en place sa nouvelle loi.

Cela dit, est-ce que j'ai des observations concrètes et formelles à faire sur ce sujet présentement? Je n'en ai pas pour l'instant.

Sébastien Lemire: D'accord.

Ma prochaine question s'adresse peut-être davantage à vous, madame Beecher.

Quelles sont les obligations des entreprises alimentaires en ce qui a trait à la réduflation ou à la déqualiflation?

Sophie Beecher: Encore une fois, c'est moins du ressort du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Ce que nous essayons de faire au moyen de nos politiques récentes, c'est d'introduire des investissements pour travailler à la réduction du coût des aliments dans les magasins pour les consommateurs. Nos responsabilités sont moins en lien direct avec le commerce au détail. C'est plus du ressort de mon collègue ici présent.

Tout de même, nous fournissons notre part d'efforts, et je serais prête à parler des politiques dont nous sommes responsables lors d'une question subséquente.

● (1700)

Sébastien Lemire: J'espère que ce sera le cas.

Est-ce que vous avez étudié ce qui se passe dans d'autres territoires de compétence dans le monde relativement à la réduflation ou à la déqualiflation?

Étienne-René Massie: Certainement. Dans notre travail sur les épiceries, nous avons regardé ce qui se passait dans d'autres pays en ce qui concerne la réduflation et la déqualiflation pour voir les différentes pratiques qui existent. Il n'y a pas beaucoup de pays qui ont mis en place des éléments. Il y a la France et le Brésil, je crois, qui ont entrepris des démarches. En France, pour une certaine période, les détaillants doivent afficher le fait qu'il y a eu réduflation d'un produit. Au Brésil, je crois que c'est aux producteurs de l'indiquer directement sur l'étiquette de leurs produits qu'ils envoient.

Sébastien Lemire: Effectivement, j'avais aussi cette information quant à la période de deux mois pendant laquelle la réduflation d'un produit doit être affichée en France.

Est-ce que vous avez des chiffres sur la réduflation ou la déqualiflation en épicerie? On dit qu'entre 2001 et 2003, 30 % des produits ont fait l'objet d'une réduction de leur format. Est-ce que vous avez des chiffres plus récents là-dessus? Est-ce que c'est une tendance qui s'accélère?

Étienne-René Massie: Je vous dirais que c'est une tendance. Permettez-moi de vous faire part de mon expérience personnelle. Quand j'ai commencé à travailler dans une épicerie, une des premières choses que mon gérant m'a montrées, c'étaient les boîtes de biscuits qui étaient passées de 400 grammes à 375 grammes. Ça, c'était il y a 30 ans.

Donc, c'est une pratique qui existe depuis longtemps dans le secteur de l'épicerie. Je ne sais pas si j'ai des données plus récentes, mais on a observé et on a entendu du mécontentement ou de la frustration de la part de beaucoup de consommateurs au sujet de la réduflation.

Sébastien Lemire: Nous sommes tous nostalgiques des Maxi Fruits qu'il y avait chez notre grand-mère, évidemment.

En 2023, Agriculture et Agroalimentaire Canada a effectué un sondage sur la perception des aliments par les Canadiens. Selon les résultats, 51 % des Canadiens souhaitaient que l'étiquetage des produits permette de faire des choix alimentaires éclairés.

Est-ce que vous avez des chiffres sur la volonté des consommateurs de choisir des produits biologiques, locaux ou sans organismes génétiquement modifiés? Est-ce que vous avez ces données?

Sophie Beecher: Je ne les ai pas sous la main, mais, ce que je peux vous dire, c'est que je suis d'accord sur la prémisse: les consommateurs veulent privilégier l'achat local. Il y en a qui préfèrent acheter des produits bio, mais ce n'est pas tout le monde. Je vous dirais, par contre, que les données nous montrent que les consommateurs sont prêts à faire ces choix tant que le prix reste raisonnable. Donc, il y a une décision à faire au magasin, quand on est devant deux choix de produits sur la tablette. Quand les prix augmentent trop pour l'achat spécialisé, si je peux le dire ainsi, le consommateur va avoir tendance à mettre de côté cette préférence et à retourner aux produits plus traditionnels.

Sébastien Lemire: Au moins, ils doivent le savoir.

Le sondage a aussi révélé que 90 % des gens se basaient sur les étiquettes des produits pour faire leurs choix. C'est donc dire qu'il est important d'avoir de la transparence et d'avoir les bons logos sur les étiquettes pour permettre aux consommateurs de faire leurs choix.

Est-ce qu'on ne devrait pas renforcir la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation pour offrir plus de transparence, justement?

Sophie Beecher: C'est une considération que nous entendons souvent.

De prime abord, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire soutient l'effort de transparence pour ce qui est du prix unitaire standard. Nous l'avons mis dans la Stratégie nationale de sécurité alimentaire en reconnaissant, bien sûr, qu'il y a un effort à faire pour encourager les provinces à le faire.

Il y a aussi une mention sur l'étiquetage clair en ce qui concerne la mention « Produit du Canada » et toutes ces expressions différentes. Ça, c'est l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui s'en occupe. Je sais qu'elle fait un travail actif là-dessus. Évidemment, les définitions sont claires dans la réglementation, mais le consommateur n'est pas nécessairement au courant de la différence entre l'appellation « Produit du Canada » et d'autres appellations. Donc, ça reste aussi un travail d'éducation et de communication.

Sébastien Lemire: Je comprends votre malaise.

Merci.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant aux conservateurs.

Monsieur Gourde, vous avez cinq minutes.

[*Français*]

Jacques Gourde: Merci, monsieur le président.

Monsieur Massie, vous avez attiré mon attention quand vous avez parlé du Carrefour de données sur les prix des aliments. C'est une initiative du gouvernement. J'aimerais que vous m'en parliez un peu plus. Je reviendrai ensuite à mes questions.

Étienne-René Massie: Certainement.

Le Carrefour de données sur les prix des aliments est une initiative faite et menée par Statistique Canada. Si vous allez chercher sur le site Web, vous allez avoir de l'information sur les tendances de l'indice des prix à la consommation pour les produits d'épicerie.

De plus, le site donne le coût moyen d'une série de biens ou de denrées qu'on peut acheter à l'épicerie. On peut se servir de cette information pour creuser un peu dans certains marchés au Canada pour avoir des données.

Par exemple, ce matin, j'ai imprimé ce qu'il y avait sur le site Web. On y indique que le prix moyen d'un contenant de 2 litres de lait au Canada est de 5,49 $.

Une dernière chose intéressante qu'il y a dans ce carrefour, c'est que ça montre, dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada, le changement de prix des intrants sur le plan de la production, de la transformation et du transport. C'est là qu'on voit des données sur la production, par exemple, alors qu'on voit qu'il y a eu une augmentation de 8,2 % du prix pour les animaux, mais une réduction de 0,2 % du prix des denrées céréalières. Sur le plan du transport, on peut voir que les prix de l'essence et du diésel, qui ont été mentionnés ici, sont beaucoup plus élevés, tandis que le prix du transport lui-même, outre le carburant, a augmenté de 0 % dans la dernière année. C'est donc vraiment toute la question de l'énergie qui a une incidence sur le prix des aliments.

Donc, c'est un carrefour de données où les gens peuvent aller chercher de l'information pour voir comment leur marché se compare à d'autres. Ça permet aux consommateurs de faire des choix éclairés, en sachant s'ils paient le prix moyen au Canada ou s'ils sont dans un marché où le prix est plus haut ou plus bas.

● (1705)

Jacques Gourde: Je pense qu'il est évident, d'après les données issues du Carrefour de données sur les prix des aliments que vous avez données, que l'ensemble du secteur fait le maximum pour assurer l'abordabilité des aliments. Or, tout le monde doit se résigner devant le prix du carburant, dont le diésel. De la terre à la table, plusieurs pleins de diésel sont nécessaires, notamment pour les tracteurs, les camions et la redistribution. Si on veut travailler sur l'abordabilité des aliments, il va falloir trouver des solutions quant au coût de l'énergie. C'est un message pour le gouvernement: s'il a encore envie d'enlever des taxes, ce serait bienvenu pour les consommateurs.

Ce site, vous l'avez dit, est une initiative du gouvernement. Je ne me rappelle pas qui l'avait annoncée. Est-ce que le gouvernement l'a déjà annoncée ou est-ce que c'est une initiative purement ministérielle? Parfois, les ministères aussi font de bonnes initiatives.

Étienne-René Massie: C'est une initiative qui existe depuis 2024, je crois. Elle a été faite dans le cadre du travail que le gouvernement avait fait sur les épiceries à ce moment-là. Cela dit, c'était un projet qui datait d'un bout de temps à Statistique Canada, qui voulait offrir une plus grande transparence sur les prix aux Canadiens et aux Canadiennes.

Jacques Gourde: D'accord. C'est une initiative qui vient vraiment de Statistique Canada, c'est-à-dire d'un ministère. Le gouvernement n'a pas fait grand-chose et il n'a pas un grand leadership à prendre à cet égard.

Y a-t-il beaucoup de gens qui vont voir le site Internet? Est-ce que c'est surprenant?

Étienne-René Massie: J'ai consulté le site, mais je n'ai pas demandé à mes amis de Statistique Canada les dernières données statistiques.

Jacques Gourde: Ce serait important de le savoir, alors je vous invite à transmettre l'information au Comité. Si le site est visité par 1 million de Canadiens, c'est merveilleux. Cependant, s'il est visité par 225 Canadiens, on pourra se poser la question quant au ratio coûts-avantages.

Toutefois, ça n'enlève rien à l'outil. Il faudrait peut-être en faire plus souvent la promotion. La première fois que j'en ai entendu parler, c'est ici. Compte tenu des cotes d'écoute à cette heure-ci, il n'y a pas beaucoup de Canadiens qui vont apprendre ce soir l'existence de cet outil. Je vais peut-être en faire la promotion, mais n'empêche qu'on va étudier ça.

En définitive, le Carrefour de données sur les prix des aliments répond un peu, indirectement, à une partie du projet de loi de notre collègue. Il s'agit d'avoir plus de transparence au sujet des prix, de faire des choix plus éclairés et de comparer les prix des aliments d'une province à l'autre. Ça ne permet pas nécessairement de les comparer d'une ville à l'autre. Il y a cependant une différence de prix en raison du coût du transport de certains aliments. Je peux vous dire que les fruits et les légumes sont pas mal plus chers en Gaspésie qu'à Toronto.

Étienne-René Massie: Tout à fait.

[*Traduction*]

Le président: Je pense que votre temps de parole est écoulé. Je suis désolé, monsieur. C'est tout le temps que vous aviez.

Notre prochain intervenant est M. MacDonald.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être venus aujourd'hui.

Je souhaite la bienvenue à mon collègue, M. Saini. Merci d'avoir présenté ce projet de loi afin que nous puissions en discuter.

Je vais aborder le sujet sous un angle un peu différent. Au cours de nos discussions, nous avons beaucoup entendu parler de la « réduflation » et de ses différents aspects, mais je me demande si l'affichage du prix à l'unité nous aidera à repérer les domaines dans lesquels le secteur de la vente au détail exerce une pression indue sur les petits transformateurs d'aliments à travers le pays.

Je viens d'une région de l'Île-du-Prince-Édouard où sont implantés de petits transformateurs d'aliments, et je connais les difficultés que peut avoir le secteur de la transformation pour mettre ses produits sur les rayons. Les consommateurs canadiens veulent acheter localement. D'après toutes les données d'Abacus Data que nous avons consultées, c'est ce qu'ils souhaitent. Pour répondre à cette attente, nous devons donc nous assurer que les grandes chaînes de distribution n'exercent pas de pression excessive sur les transformateurs d'aliments.

Bien sûr, le code de conduite pour les épiceries a été mis en place et c'est une bonne chose. L'affichage du prix unitaire et l'instauration à ce code de conduite nous donneront-ils une meilleure indication à ce propos? Nous devrions être en mesure de voir quand la marge du détaillant est trop élevée par rapport à d'autres territoires.

Qu'en pensez-vous?

● (1710)

Étienne-René Massie: Merci de cette question.

L'affichage du prix à l'unité, tel qu'il est conçu, vise à aider le consommateur à prendre des décisions d'achat lorsqu'il se rend à l'épicerie. C'est toujours sur les rayons que l'on trouve l'affichage du prix à l'unité, et ce dernier devra être ajusté à mesure que le prix de l'article fluctuera à la hausse ou à la baisse.

En soi, le code de conduite pour les épiceries constitue probablement un outil plus efficace pour mieux comprendre la situation grâce aux rapports que l'arbitre en chef fournira chaque année. Cela nous donnera une meilleure idée des coûts pratiqués dans le secteur de l'alimentation que ne le fera l'affichage du prix à l'unité. Pour ce dernier, il faudrait probablement mettre en place un système permettant d'enregistrer le prix en continu afin de suivre ses fluctuations à la hausse et à la baisse.

Kent MacDonald: À votre connaissance, aucun organisme ne mène actuellement d'analyse sur les prix unitaires affichés dans les épiceries.

Étienne-René Massie: Eh bien, je ne sais pas si Statistique Canada ventile les prix à l'unité, mais l'organisme suit effectivement le prix des aliments à l'échelle du Canada sur une base mensuelle dans le cadre de ses rapports sur l'inflation des prix à la consommation.

Le gouvernement collige ces données depuis très longtemps afin de pouvoir suivre l'évolution des prix, mais je ne sais pas si Statistique Canada ventile ses données en fonction d'unités de 100 grammes ou des 100 millilitres.

Kent MacDonald: Comprenez bien que je soulève cette question parce que, dans ma vie antérieure, j'étais producteur primaire. En raison du processus de négociation qui s'instaure entre le détaillant et le transformateur, le prix auquel le secteur de la vente au détail peut acheter ces produits n'est pas toujours connu.

Quoi qu'il en soit, je vais passer à autre chose.

M. Saini a soulevé le fait que la culture alimentaire est liée à la sécurité alimentaire. Le volet de sensibilisation du public lié à l'affichage des prix à l'unité aidera-t-il les personnes âgées, les jeunes, les jeunes familles et les communautés vulnérables à identifier les prix avantageux à l'épicerie?

Étienne-René Massie: Je pense que si le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires adoptent une approche normalisée en matière d'affichage des prix unitaires, les Canadiens commenceront à s'appuyer de plus en plus sur ces indicateurs pour prendre des décisions éclairées au sujet des différents détaillants. Qui plus est, au sein de chaque épicerie, ils seront en mesure de mieux choisir les différents produits qui se retrouveront dans leur panier.

Si nous adoptons un système plus systématique dans l'ensemble du secteur alimentaire, les Canadiens pourraient continuer à s'y fier et à le consulter, ce qui renforcera la confiance dans la valeur des produits et les aidera à faire ces choix éclairés.

Kent MacDonald: Pour compléter mon propos, dans de nombreuses collectivités rurales et de petite taille, cette loi devrait prévoir une exemption pour les petites épiceries familiales. Certaines d'entre elles s'approvisionnent auprès des grandes chaînes. Je présume donc qu'ils disposent déjà d'un prix à l'unité lorsqu'ils achètent ces produits pour les revendre dans leur propre magasin.

Le président: C'est tout le temps que nous avions. Je vais donc mettre un terme à ces échanges.

Merci, monsieur MacDonald.

C'est maintenant au tour du Bloc québécois, pour deux minutes et demie.

Allez-y, monsieur Lemire.

● (1715)

[*Français*]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

J'ai une question pour vous deux, madame Beecher et monsieur Massie. Quelles sont les obligations des entreprises alimentaires en ce qui concerne la provenance des aliments? Ma question concerne le processus. Comment établit-on les choses et comment fait-on des vérifications pour qu'un produit reçoive la mention « Fabriqué au Canada » ou qu'il puisse afficher la feuille d'érable?

Sophie Beecher: Ça dépend des exigences et des définitions. Vous les avez probablement devant vous. Il y a une mention, soit « Produit du Canada », pour laquelle je pense que 98 % des ingrédients doivent provenir du Canada. De plus, il faut que la transformation soit faite au Canada. Il y en a une autre, dont j'ai le nom en anglais...

Sébastien Lemire: Ce n'est pas une question piège. C'est une vraie question.

Sophie Beecher: Oui, bien sûr. Donc, il y a différentes définitions.

Il peut y avoir d'autres mentions sur les étiquettes, notamment une pour laquelle l'ingrédient principal doit venir du Canada ou la dernière transformation doit avoir été faite au Canada. Donc, je pense que c'est ce qui peut être confondant pour le consommateur. Le consommateur n'a pas nécessairement la définition à portée de main en magasinant.

Cela dit, c'est l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui réglemente cet aspect et qui fait ces vérifications.

Sébastien Lemire: À l'heure actuelle, est-ce que les éléments d'édition génomique ou les normes biologiques font partie des critères évalués en ce qui concerne les éléments d'affichage obligatoire?

Sophie Beecher: En ce qui concerne les aliments biologiques, il y a une norme à suivre et elle est établie par la réglementation. C'est bien établi. Il y a d'autres définitions qui ne le sont pas, alors il faut être un consommateur averti. Les transformateurs aussi ont des obligations et doivent fournir une description exacte de leurs produits. L'Agence canadienne d'inspection des aliments surveille ce genre de comportement.

Sébastien Lemire: J'aimerais entendre vos commentaires à propos d'une entreprise québécoise, Trema, qui fait des boissons de café, mais à base de lait, essentiellement. Elle a comme concurrente l'entreprise Starbucks, qui importe du lait américain. C'est 5 millions de litres de lait américain que l'on consomme chez Starbucks au Canada. Starbucks importe ce qu'on appelle une boisson à base de lait, plutôt qu'un produit dit laitier, même si plus de 75 % du produit est du lait.

Est-ce qu'il n'y a pas là quelque chose sur quoi on devrait se pencher pour s'assurer de protéger l'offre de lait canadien et la consommation de lait canadien?

[*Traduction*]

Le président: Veuillez donner une réponse très brève.

[*Français*]

Sophie Beecher: Ce n'est pas à moi de répondre à cette question, comme vous le savez très bien.

Sébastien Lemire: Merci.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant aux conservateurs, pour cinq minutes.

Allez-y, monsieur.

David Bexte: Merci beaucoup de votre présence. J'apprécie le temps que vous nous consacrez ainsi que votre sagesse. J'espère que nous pourrons en tirer parti aujourd'hui.

Plusieurs des points que vous avez évoqués dans votre déclaration liminaire ont suscité chez moi un certain intérêt.

En réponse à la question de mon collègue, le député MacDonald, concernant les petits producteurs et leur accès au système alimentaire à travers le pays — tant auprès des petits que des grands détaillants —, vous avez laissé entendre que le travail réalisé sur le code de conduite des épiceries était censé régler ces problèmes en partie. Ma première question est la suivante: pourquoi ce mécanisme n'a-t-il pas été utilisé dès le départ?

Étienne-René Massie: Le code de conduite des épiceries est une initiative menée par l'industrie. Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont incité les acteurs du secteur à collaborer afin de mettre en place un mécanisme d'utilisation facultative comme ce code de conduite.

David Bexte: Le gouvernement fédéral s'est-il contenté d'être un simple spectateur dans cette démarche?

Sophie Beecher: Certainement pas. Non.

David Bexte: D'accord. La question reste donc posée. C'est tout à fait de votre ressort de… Nous aurions pu intervenir sur ce plan.

Étienne-René Massie: Le code de conduite des épiceries a vu le jour en 2020. Il s'agissait d'un exercice qu'on avait tenté. Nous avions entendu un certain nombre de petits producteurs et de transformateurs d'aliments affirmer que les pratiques des grands épiciers n'étaient pas toutes transparentes et équitables. Les ministres de l'Agriculture, en collaboration avec le ministre fédéral de l'Agriculture de l'époque, ont tenté de rassembler les provinces autour de cette idée. Ils ont collaboré avec le secteur afin d'aboutir à un code volontaire qui serait piloté par le secteur lui-même.

L'affichage standardisé des prix à l'unité est en vigueur depuis plus longtemps au Québec. À l'échelon fédéral, le gouvernement du Canada a commencé à collaborer plus activement avec les provinces et les territoires en 2023 afin de voir si nous pouvions aller de l'avant…

● (1720)

David Bexte: Pour aller droit au but, le gouvernement fédéral a-t-il, à l'époque, recommandé d'enchâsser cette pratique dans le code de conduite des épiceries?

Étienne-René Massie: Les négociations sur le code de conduite des épiceries ont été assez complexes et assez tendues. Le gouvernement ne pouvait pas vraiment ajouter de nouvel élément à ces discussions, car nous…

David Bexte: Il jouait un rôle de spectateur.

Étienne-René Massie: Le gouvernement n'était pas un simple spectateur. Il travaillait activement…

Sophie Beecher: De plus, il essayait de résoudre un problème très précis entre les producteurs et les grands épiciers, qui, contrairement à cela, concerne davantage la transparence pour le consommateur. Ce sont deux enjeux légèrement différents.

David Bexte: Il y a bien la transparence, mais l'abordabilité des aliments reste le problème fondamental. Si nous cherchons à résoudre la question de l'abordabilité des aliments, tout cela relève du même domaine. Ce sont les deux faces d'une même médaille.

Par ailleurs, cela a-t-il ou peut-il avoir une incidence sur les frais imposés en échange du stockage des produits dans les rayons, une pratique qui bloque l'accès aux petits producteurs? Existe-t-il un mécanisme permettant d'approfondir cette question et d'apporter davantage de transparence à cet égard?

Sophie Beecher: [*Inaudible*] le prix unitaire pour les producteurs est vraiment difficile à définir. Je ne pense pas qu'il y ait de lien direct.

Nous pensons que l'affichage du prix à l'unité profiterait aux producteurs proposant un produit de haute qualité qui se distingue par sa quantité et sa qualité, plutôt que par son emballage et sa mise en marché. Cela leur serait profitable, car cela apporterait davantage de transparence en matière de quantité et de qualité, et que cela relativiserait l'importance de l'attrait d'une étiquette tape-à-l'œil sur un emballage. C'est vraiment la seule conclusion que nous pouvons en tirer.

David Bexte: Ce n'est qu'une conclusion. J'apprécie ces observations. Elles sont précieuses, car elles ont toutes leur importance.

C'est peut-être une question technique. Pourquoi ne pas utiliser les pouvoirs du ministère de l'Industrie en matière de poids et mesures pour orienter un peu les choses? Nous avons parlé de compétence. Nous hésitons à agir. Tout ce que nous avons, ce sont des recommandations et des invitations à se comporter correctement.

Les occasions de légiférer sont rares, et nous devrions les utiliser pour imposer certains comportements, et non…

Étienne-René Massie: En tant que responsable de la Loi sur les poids et mesures, je tiens à dire...

David Bexte: Je le savais.

Étienne-René Massie: ... que je suis très heureux que quelqu'un connaisse cette loi. Le projet de loi S-3 qui est censé moderniser cette dernière est présentement à l'étude au Parlement.

Lorsque nous nous sommes penchés sur l'affichage des prix à l'unité, nous avons examiné la portée d'un certain nombre d'instruments législatifs au sein de l'architecture législative fédérale afin de voir s'il y avait parmi eux quelque chose que nous pouvions utiliser. Nous avons étudié la Loi sur les poids et mesures de manière assez approfondie à ce moment-là, mais nous n'avons pas trouvé de façon d'y intégrer l'affichage des prix à l'unité. Nous avons longuement travaillé avec nos juristes pour voir comment cela aurait pu être possible.

David Bexte: J'apprécie le fait que vous ayez essayé. Merci.

Le président: À une certaine époque, nous avions un ministre des Poids et mesures. C'était dans les années 1970, je crois.

David Bexte: Tout cela concernait le passage au système métrique.

Le président: C'est exact. Je l'ai appris cette semaine.

David Bexte: Cela avait suscité une vive controverse à l'époque.

Le président: Je vous emmène dans une toute nouvelle direction.

Notre dernier député est M. Dandurand, qui dispose de cinq minutes.

[*Français*]

Marianne Dandurand: Merci beaucoup.

Je vous remercie tous les deux d'être là aujourd'hui pour parler de transparence des prix, et non de la manière de faire baisser les prix de l'alimentation. Nous parlons vraiment de transparence, dans ce cas-ci.

Monsieur Massie, vous avez mentionné, au début de votre intervention, qu'une des craintes que vous aviez entendues, c'était la crainte d'une potentielle augmentation des frais pour les détaillants pour qu'ils mettent en place une telle mesure.

Ça a été mis en place il y a très longtemps au Québec. Je me souviens que c'est une des questions qui avaient été soulevées. À ma connaissance, ça ne s'est pas avéré. À ma connaissance, les études ont démontré que ce n'était pas le cas et que les coûts étaient négligeables pour les épiciers.

Est-ce que vous pouvez confirmer que les coûts d'une telle mesure n'ont pas vraiment d'impact sur le coût de l'alimentation ou sur les frais qui seraient refilés aux détaillants?

Étienne-René Massie: Je ne peux pas nécessairement vous confirmer la structure de coûts pour les détaillants. Ce que je peux vous dire, c'est que, selon ce que nous avons entendu, les principaux détaillants d'épicerie le font déjà. Pour eux, c'est juste un ajustement à leurs pratiques, si on en arrive à une norme. Donc, je pense qu'il n'y a pas vraiment de coûts liés à ça.

Ceux que nous avons entendus plus fortement, dans notre démarche, ce sont les plus petits détaillants et les plus petites épiceries, souvent les épiceries en région, qui n'ont pas nécessairement les systèmes de gestion des données. Ils nous indiquent qu'il y aurait donc des coûts plus élevés.

Est-ce que je peux vous le confirmer? Je ne le peux pas, mais je peux vous faire part de ce que j'ai entendu dans le cadre de mes observations et de mes discussions avec les différents intervenants.

● (1725)

Marianne Dandurand: Selon votre perspective, est-ce que ce serait un coût récurrent, semaine après semaine, quand on change les étiquettes, ou est-ce que ce serait un coût seulement au moment de l'implantation de cette nouvelle forme d'étiquetage?

Étienne-René Massie: Je crois que les détaillants qui ont un système informatique de gestion des prix pour leurs marchandises en magasin seront probablement plus capables de le faire. Les petits détaillants et les petits commerçants n'ont pas nécessairement un tel système de gestion des prix. Ils en viendront peut-être un jour à avoir un tel système, ce qui fera que les coûts seront moins élevés. Toutefois, quand nous avons parlé avec des gens de la Fédération canadienne des épiciers indépendants, ils nous ont dit que c'était une de leurs craintes, surtout en région, où ils voyaient que la gestion de leurs marchandises en magasin était faite de façon plus manuelle.

Marianne Dandurand: Je sais que ça ne relève pas de votre ordre de gouvernement et que ça appartient au Québec, mais est-ce que vous pourriez me préciser si les petits détaillants au Québec doivent se conformer à la même loi que les grands détaillants?

Je viens d'une région et, de mémoire, je vois ces étiquettes sur les tablettes. Les petits détaillants et les détaillants indépendants se conforment à cette loi.

Étienne-René Massie: Je pense que votre collègue a posé la même question que celle-ci au sujet du Québec, mais en ce qui concerne le Manitoba, pour savoir s'il y avait des exemptions. Je vais vérifier et je vais en informer le Comité. Je ne le sais pas, de mémoire.

Marianne Dandurand: Dans les dernières années, dans quelle mesure le gouvernement fédéral a-t-il travaillé avec les provinces et les territoires sur la question du prix unitaire? Est-ce un sujet que vous abordez avec les provinces et les territoires?

Étienne-René Massie: Nous avons abordé la question avec les provinces et les territoires à quelques reprises, depuis 2023, dans des groupes de travail et dans des conversations tenues à mon niveau avec mes homologues provinciaux et territoriaux. Je sais que l'ancien ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et l'ancien ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie ont aussi convoqué les provinces et les territoires pour discuter de la question. J'ai le communiqué de la rencontre du 11 décembre 2023, lorsque ça a été fait à l'échelle ministérielle.

Marianne Dandurand: Je sais que, sur le site d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, il y a des informations sur le prix unitaire.

Est-ce que ce sont des informations qui sont utilisées par les citoyens? Est-ce que vous pensez que c'est utile et que c'est une belle façon d'éduquer la population?

Étienne-René Massie: Nous avons, en effet, des données sur le prix unitaire standard, et c'est là justement pour éduquer les Canadiens et les Canadiennes et les aider à mieux comprendre la question. Donc, oui, je crois que c'est un outil qui peut être utile pour les consommateurs.

Marianne Dandurand: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Au nom du Comité, je tiens à remercier nos fonctionnaires de s'être joints à nous aujourd'hui. Nous leur en sommes reconnaissants.

Avant que tout le monde ne parte, j'ai une proposition concernant la date limite de soumission des recommandations pour l'étude sur la sécurité alimentaire. Je propose le mercredi 28 octobre, avant la fin de la journée, toutes recommandations confondues. Le Comité est-il d'accord avec ma proposition?

Des députés: Oui.

Le président: Encore une fois, merci à notre ami de Fleetwood—Port Kells de s'être joint à nous aujourd'hui et d'avoir présenté son projet de loi.

Avons-nous une motion d'ajournement?

Un député: Je la propose.

● (1730)

Le président: Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca